



Province de Québec
MRC des Laurentides
Municipalité de Lac-Supérieur

AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SUPÉRIEUR
DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION - 2025

Est par les présentes donné, par la soussignée directrice générale adjointe et greffière- trésorière adjointe de la Municipalité de Lac-Supérieur,

QUE conformément à l'article 1007 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), le rôle général de perception pour l'année 2025 est maintenant complété et déposé au bureau du greffier-trésorier situé au 1281, chemin du Lac-Supérieur, Lac-Supérieur, QC J0T 1J0 ;

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1) ;

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau de la Municipalité, situé à l'adresse ci-haut mentionnée, aux heures normales de bureau.

Donné à Lac-Supérieur, ce 30^e jour du mois de janvier 2025.

Anne-Marie Charron
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe